



Domaine de Chantilly – Fondation d'Aumale

Vendredi 3 décembre 2021

© Jérôme Houyvet

À la suite de la publication d'une dépêche de presse jeudi 2 décembre 2021, le Domaine de Chantilly souhaite faire les rappels suivants :

Membre de trois des cinq académies formant l'Institut de France, Henri d'Orléans, duc d'Aumale (1822 - 1897), a légué en 1884, puis donné en 1886, de façon spécifique et irrévocable, le Domaine de Chantilly à l'Institut de France.

L'Institut de France veille ainsi, depuis la mort du duc d'Aumale en 1897, à l'exécution des volontés du donateur. De 2005 à 2020, il a pu compter sur la Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly (créée par S.A. l'Aga Khan), qui a permis la restauration des bâtiments et du parc. Il bénéficie également du soutien de l'Etat (DRAC, Monuments Historiques) et des collectivités territoriales (région Hauts-de-France, département de l'Oise, ville de Chantilly, Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne) ainsi que de différents mécènes (Amis du Musée Condé, Friends of the Domaine de Chantilly, American Friends of Chantilly, Cercle des entreprises mécènes...). L'Institut de France, assure ainsi de façon permanente l'entretien, la préservation et la valorisation d'un domaine mobilier et immobilier exceptionnel comportant le château de Chantilly, ses dépendances, son parc, sa forêt, ses grandes écuries et ses collections d'importance internationale placées sous le contrôle de trois conservateurs d'Etat.

Les chefs-d'œuvre de Chantilly font l'objet de restaurations régulières, d'expositions et de publications afin de les faire connaître du grand public. Les inventaires ont été complétés et enrichis, les récolements décennaux entrepris, la photographie des collections assurée, comme il se doit dans un musée moderne qui répond désormais à toutes les exigences de sécurité des grands musées (systèmes de sécurité incendie et intrusion régulièrement mis à jour, surveillance humaine et électronique nuit et jour, etc.). La quasi-totalité des collections est aujourd'hui en ligne sur les bases de données du ministère de la Culture et sur le site du Château de Chantilly. Sur avis favorable à l'unanimité du Haut conseil des musées de France, le ministère de la Culture a accordé au musée Condé l'appellation « Musée de France » en février 2020 sur la base d'un projet scientifique et culturel fondé sur le respect du testament du duc d'Aumale. En 2022 sera célébré le bicentenaire de la naissance du duc d'Aumale avec un florilège d'expositions temporaires et d'événements mettant en valeur la personnalité et les collections de notre donateur.

L'Institut de France et la Fondation d'Aumale rendent aujourd'hui pleinement accessible à un public toujours plus nombreux ce « *monument complet et varié de l'art français dans toutes ses branches* » conformément à la volonté du duc d'Aumale. L'Institut de France et la Fondation d'Aumale invitent chacun à se rendre sur place pour s'en rendre compte à l'occasion des grandes expositions actuellement proposées par le Château de Chantilly.

Fériel Fodil, Administratrice générale du Château de Chantilly.

chateaudechantilly.fr

Légué à l'Institut de France par l'un de ses académiciens les plus prestigieux, le duc d'Aumale, le Château de Chantilly abrite un patrimoine exceptionnel. Au cœur de 7 800 hectares de terres, au sein de l'une des plus grandes forêts des environs de Paris, son château, son parc et ses Grandes Écuries sont un joyau du patrimoine français. Les collections fabuleuses du duc d'Aumale (tableaux, livres et mobilier) continuent de faire rêver ses nombreux visiteurs. Ses Grandes Écuries, chef-d'œuvre du XVIII^e siècle réalisé à la demande de Louis-Henri de Bourbon, 7^e prince de Condé, abritent aujourd'hui un musée du Cheval ainsi qu'une compagnie équestre. Depuis plus d'un siècle, l'Institut de France entretient ce patrimoine inestimable en respectant les dernières volontés de son donateur par son ouverture au public, une présentation préservée et des collections restant à demeure.



© Jérôme Houvyet



Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission d'offrir aux cinq académies un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif.

Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions (près de 25 millions d'euros distribués chaque année par le biais de ses fondations abritées).

Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, à commencer par le Palais du quai de Conti, quatre bibliothèques dont la bibliothèque Mazarine, ou encore de nombreuses demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIX^e siècle. Parmi elles se trouvent le château de Chantilly, le domaine de Chadlis, le musée Jacquemart-André, le château de Langeais, le manoir de Kerazan ou encore la villa Kérylos.